

COMPTE RENDU DU 19 AOÛT 2025

Présents : M. de Vallavieille, M. Leconte, M. Marie, Mme Rolland, M. Lesseline, M. Vasche, M. Ferey, M. Dubourg, M. Jamet, Mme Plaisance-Dubois.

Excusés : Mme Lepetit, Mme Postel, Mme Cardine, M. Després.

Mme Postel a donné pouvoir à M. Dubourg.

Avant de commencer la séance, M. de Vallavieille remercie vivement tous les bénévoles et les membres du comité des fêtes ainsi que son président pour l'organisation et le bon déroulement de la fête du 15 août qui, une nouvelle fois, a été une réussite. La journée s'est déroulée sous les meilleurs auspices même le temps était de la partie, dès le matin avec les courses des enfants et des adultes dont le record du nombre de participants a été de nouveau battu, puis l'après-midi avec le défilé de chars accompagnés des groupes de musique et des majorettes et pour finir, le soir, une foule venue nombreuse pour admirer le feu d'artifice.

Merci encore à toutes et à tous pour cette belle fête du 15 août !

Approbation du compte rendu du 1^{er} juillet 2025

1. RECRUTEMENT PERSONNEL MUNICIPAL

a) Poste d'agent technique

Concernant le poste d'agent technique, suite à la demande de disponibilité de Mr Biancheri, un candidat, déjà titulaire de la fonction publique territoriale, a été reçu mais celui-ci ne souhaite pas effectuer certaines tâches nécessaires et inévitables sur notre commune et qui incombent au poste d'agent technique.

Les membres du conseil municipal constatent effectivement qu'aujourd'hui, le recrutement d'un agent technique pour notre commune semble plus complexe puisque ce poste nécessite une personne bricoleuse et « touche-à-tout », puisqu'il faut pouvoir intervenir, parfois dans l'urgence, à plusieurs tâches de différents corps de métiers (plomberie, électricité, maçonnerie, peinture, espaces-verts...) mais pas que, il faut aussi effectuer du ménage notamment des toilettes, le balayage le long des trottoirs, ramassage des poubelles... C'est un poste à part entière où chacun(e) ne peut pas choisir ce qu'il/elle souhaite faire.

De plus, étant donné les modalités de la disponibilité, il est difficile de s'engager dans un autre contrat qu'un CDD.

M. Adam, qui effectue déjà des heures de ménage au musée en intérim, a accepté la proposition d'un CDD de 17h30 (Cumul emploi retraite) pour notamment, ramasser les poubelles en alternance avec Alexis un weekend sur deux.

b) Poste d'adjoint administratif

La candidate retenue a finalement accepté un contrat dans une autre collectivité. Deux candidates seront reçues cette semaine.

c) Remplacement heures de ménage école pour cause d'arrêt maladie + musée

Mme Le Roux a été recrutée jusqu'en octobre pour effectuer les heures de ménage à l'école et au musée.

Le conseil donne son accord pour les recrutements de ces deux personnes.

M. Le Maire tient à remercier Alexis d'avoir écourté ses 15 jours de vacances en septembre en une semaine pour éviter des problèmes de planning notamment pour le ramassage des poubelles.

Ces remerciements engagent plusieurs remarques de conseillers qui s'inquiètent de l'inertie du service des ordures ménagères de la communauté de communes sur les points noirs (site d'Utah Beach entre autres) et le non ramassage des bacs à ordures ménagères à certains endroits de la commune, ces réclamations ont été déjà faites plusieurs fois par les élus lors des réunions du conseil communautaire.

2. DELIBERATION NOMBRE DE SIEGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN (CCBDC)

Lors de la réunion du conseil communautaire du 2 juillet, M. le Président de la CCBDC a expliqué que dans la perspective des élections municipales de 2026, les communes et leur intercommunalité devront procéder, au plus tard le 31 août 2025, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Selon ces critères, la répartition de droit commun est proposée face à celle de l'accord local actuellement en vigueur à la communauté de communes et voté en 2019 par les membres de l'ancienne mandature.

Cette répartition de droit commun impacte directement notre commune puisque Sainte Marie du Mont occupe actuellement deux sièges au sein de la CCBDC et n'en aurait plus qu'un seul.

COMMUNE	REPARTITION DE DROIT COMMUN	ACCORD LOCAL PROPOSE
CARENTAN LES MARAIS	19	16
PICAUVILLE	5	5
SAINTE MERE EGLISE	5	4
TERRE-ET-MARAIS	2	2
SAINTE-MARIE DU MONT	1	2
AUVERS	1	2
MEAUTIS	1	2
TRIBEHOU	1	1
BAUPTÉ	1	1
ETIENVILLE	1	1
SAINT-ANDRE DE BOHON	1	1
BLOSVILLE	1	1
LIESVILLE SUR DOUVE	1	1
SAINT-MARTIN DE VARREVILLE	1	1
APPEVILLE	1	1
TURQUEVILLE	1	1
BEUZEVILLE LA BASTILLE	1	1
SAINT-GERMAIN DE VARREVILLE	1	1
NEUVILLE AU PLAIN	1	1
AUDOUVILLE LA HUBERT	1	1
BOUTTEVILLE	1	1
HIESVILLE	1	1
SEBEVILLE	1	1
TOTAL	50	49

M. Colombel précise qu'actuellement le nombre de sièges occupé par certaines communes fonctionne sur un accord local et que les membres du bureau réunis le 12 juin 2025 ont émis un avis favorable à la conclusion de cet accord local tel que présenté ci-dessous mais que chaque commune doit également exprimer son choix lors d'un conseil municipal et ce, avant le 31 août 2025.

Le conseil municipal souhaite rester sur l'accord local à l'unanimité.

3. DEMANDES DIVERSES DE M. DAVIS

a) Jumelage entre la commune de Sainte Marie du Mont et la ville de Toccoa (Géorgie, Etats-Unis)

M. le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier qui lui a été adressé par M. Davis et dans lequel il informe avoir déjà entrepris des démarches et désigné des représentants américains notamment militaires pour ce jumelage dont l'initiative est un engagement durable pour honorer et préserver l'héritage de la 101^{ème} division aéroportée ainsi que transmettre leur mémoire aux générations futures, en France comme aux Etats-Unis.

Le conseil municipal s'étonne de ne pas avoir été consulté avant même que M. Davis est entamé les démarches et se retrouve ainsi pris au dépourvu. Par conséquent, il semble difficile, dans ces conditions, de pouvoir accepter un jumelage de notre commune que seuls M. Davis et ces collaborateurs américains ont décidé sans aucune sollicitation et concertation préalable de notre part.

Le conseil décide que la commune ne prendra pas part à ce projet, à 9 voix contre et une abstention.

b) Mémorial intitulé « Rendez-vous with Destiny devant le monument aux morts sur la place de la mairie

M. le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier qui lui a été envoyé par M. Davis et dans lequel il expose son souhait d'un mémorial permanent composé de 9 statues, à dimension humaine, à l'instar de la photo des parachutistes de la Easy Company prise devant le monument aux morts le 7 juin 1944. Le modèle de ces statues est celui des statues que vous pouvez voir aujourd'hui sur le site de la Fièvre à Sainte Mère Église.

Le conseil municipal est abasourdi par cette demande.

M. le Maire informe le conseil municipal avoir précisé à M. Davis que le monument aux morts « le Poilu » était un monument aux morts français et qu'ils rendaient hommage aux combattants de la première guerre mondiale, que les noms inscrits sur le monument ne pouvaient en aucun cas être cachés par des statues qui ne concernent pas l'hommage rendu par ce monument.

Le conseil municipal éprouve un manque de respect vis-à-vis des morts de la commune qui ont également sacrifié leurs vies ainsi que de leurs familles. Rien ne doit cacher notre monument aux morts.

Le conseil rejette la demande de mémorial de M. Davis à l'unanimité.

4. ETUDES DE DEVIS

- Devis achat de vidéoprojecteurs au-dessus de la barge au musée afin d'une meilleure visibilité et compréhension du film projeté sur le débarquement des barges sur la plage.
- Devis portes d'entrées coulissantes du musée qui ne fonctionnent plus de façon automatique
- Devis chauffe-eau de 50l pour remplacer celui qui est tombé en panne pour les toilettes du personnel au musée

Le conseil accepte l'idée de l'ensemble de ces travaux et les devis nous parviendront dans les prochains jours.

5. TRAVAUX STATION D'EPURATION

Deux bâches des bassins de rétention ont été endommagées :

1. Rue 101ème Airborne, face à la Maillardière : bâche à changer totalement car déchirée par la chute d'un arbre

2. Au Holdy : Trou dans la bâche à réparer fait par la chute d'un chevreuil dans le bassin

Le coût des réparations s'élève à 22 409,00 € HT qui sera pris en totalité sur le budget de la commune puisque le budget assainissement ne le permet pas.

Le conseil donne son accord.

6. PREEMPTION BIENS : 22 PLACE DE L'EGLISE

La commune ne préempte pas.

7. QUESTIONS DIVERSES

- a) Travaux école : La toiture de la cantine / motricité a été réparée avec une garantie décennale et les trous où l'eau pouvait s'infiltrer et créer des fuites sur la seconde partie du toit de l'école ont été bouchés. Une vérification de précaution sera faite lors des prochaines pluies.
- b) Demande de devis faite auprès de l'entreprise Laurence pour l'étanchéité du mur de la réserve du musée.
- c) La barrière sur le côté du hangar du musée a été arrachée par un transporteur de l'entreprise Noyon qui s'est permis d'utiliser ce passage pour effectuer une livraison au Roosevelt. Demande de devis à faire pour les assurances.
- d) Demande de subvention du Comité des fêtes qui a présenté ses comptes.
Le conseil accorde une subvention de 2 500,00 €.
- e) M. le Maire nous informe de la régularisation de l'acte notarial de la parcelle ZT40 de 195m2.